

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 25 octobre 2006

Résolution: CE06 1817

---

Il est

### RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'implantation d'un édifice résidentiel sur les lots 1 340 567 et 1 340 568 du cadastre du Québec qui forment la partie Est de l'îlot délimité par le boulevard de Maisonneuve et les rues de Bleury, Mayor et City Councillors », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 4- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1062840033  
/ld

Frank ZAMPINO

---

Président du comité exécutif

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 30 octobre 2006